

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2022
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-deux, le douze du mois de juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Madame Christelle LAHAYE, Maire, convoqués le 7 juillet 2022 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaient présents :

M. Jean-Marc COTTIER, Mme Laurence POIRIER, M. Christian MIRANDE, Mme Catherine LE JALLÉ adjoints, Mme Corinne LUBERT, M. Yannick CHEMINEAU, Mme Virginie RONDEAU, Mme Clémence HAMON, M. Antoine MICHEL, M. Éric FRÉMY, Mme Carole RUAULT.

Absent excusé :

Madame Isabelle HERBERT, donne pouvoir à Madame Corinne LUBERT
Monsieur Anthony MÉZIÈRE, donne pouvoir à Monsieur Yannick CHEMINEAU
Monsieur Benoît GOURRICHON, donne pouvoir à Monsieur Antoine MICHEL

Secrétaire de séance : Madame Virginie RONDEAU

Convocation du 7 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum : 8

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 15

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- 1) Approbation du dernier compte-rendu.
- 2) Appel d'offre Maîtrise d'Oeuvre lotissement.
- 3) Mise en sécurité école – arrêt minute – sens unique.
- 4) Devis à valider.
- 5) Convention Association Sanitaire Apicole Départementale du Maine et Loire pour destruction des nids de frelons.
- 6) Commissions CCVHA – référents
- 7) Cotisation villages de charmes
- 8) Questions diverses.

1) APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Lecture, adoption à l'unanimité et signature du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 23 juin 2022.

2) 2022-07-01 APPEL D'OFFRES MAITRISE D'ŒUVRE LOTISSEMENT

Jean-Marc COTTIER, explique au Conseil Municipal, que pour choisir le bureau d'étude pour le projet du lotissement, il y a lieu de lancer une procédure d'appel d'offres.

La mairie va solliciter le service marché de la CCVHA, pour réaliser cette procédure.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter le lancement de la procédure d'appel d'offres pour le choix d'un bureau d'étude pour le projet du lotissement.

Après délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents de :

- Lancer un appel d'offres pour le choix d'un bureau d'étude pour le projet du lotissement.
- Donne l'autorisation à Madame la Maire ou son représentant de signer tous les documents s'y afférents.

3) 2022-07-03 MISE EN SECURITE ECOLE – ARRET MINUTE – SENS INTERDIT

Jean-Marc COTTIER rappelle au Conseil Municipal, que suite aux échanges avec le conseil des jeunes, la commission voirie a travaillé sur la mise en sécurité de l'école. Lors du conseil d'école, Madame la Maire a présenté le projet aux enseignants qui a émis un avis positif.

Le matin, les accompagnants garent leur véhicule un peu n'importe où pour déposer leurs enfants à l'école, ce qui met en danger la sécurité des enfants quand ils veulent traverser la route. Le souci se pose également le soir à la sortie de l'école.

Le scénario le plus simple et le moins onéreux, est de :

- Mettre la voie en sens unique dans le sens rue de l'Abbaye vers la rue du Chemin Neuf.
- D'installer un sens interdit juste après l'entrée du parking de l'Étang.
- De créer des arrêts minute, côté école, de faire une signalisation au sol par le moyen de zébra et de fléchages directionnels.

Ce projet serait mis en place sous forme d'essai pédagogique dès la rentrée scolaire jusqu'au minimum la fin de l'année.

Monsieur FRÉMY demande s'il y a eu une concertation avec les riverains habitants autour de l'étang, car la rue est fréquemment utilisée. Jean-Marc COTTIER explique qu'il n'y a aucun riverain sur la partie de la mise en sécurité et que depuis longtemps, les véhicules circulent sur la rue de l'étang et du Lavoir. Carole RUAULT, demande si les parents ont été sollicités. Madame la Maire précise que lors du conseil d'école, des parents étaient présents et n'ont pas exprimé d'objection.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter le projet tel que présenté.

Après délibéré à 13 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (M. FRÉMY et Mme RUAULT car les habitants n'ont pas été concertés) le Conseil Municipal décide de :

- Mettre la voie en sens unique, de la rue de l'Abbaye vers la rue du Chemin Neuf.
- De créer des arrêts minutes côté école.
- D'installer un sens interdit après l'entrée du parking de l'Étang.
- D'effectuer la signalisation au sol par le moyen de zébra et de fléchages directionnels.
- D'autoriser Madame la Maire à effectuer les arrêts pour la mise en place du projet et signer tous les documents s'y afférents.

4) 2022-07-02 DEVIS A VALIDER

Les référents des commissions communales présentent au Conseil Municipal certains devis à valider à la section d'investissement.

Jean-Marc COTTIER, référent de la commission voirie, présente les devis suivants :

- Peinture terrain de tennis et basket pour 439,20 € TTC, réalisé par la CCVHA
- Peinture 7 places arrêt minute, fléchage directionnel et zébras pour 437,20 € TTC, réalisés par la CCVHA.
- 3 Panneaux zone scolaire et 2 panneaux attention enfants pour 549,12 € TTC, NADIA SIGNALISATION.
- Filet de tennis et panneau de basket pour un montant de 499,50 € TTC
Deuxième devis demandé à MARTY SPORT pour 512,62 €

Yannick CHEMINEAU, référent de la commission bâtiments, présente les devis suivants :

- Cloison extensible salle de l'Étang pour 2 054,88 € TTC, chez LES ATELIERS MICHEL.
Un deuxième devis est en attente de réception pour comparaison.

Christian MIRANDE, référent sécurité, présente le devis suivant :

- Pose de deux tableaux d'alarme type 4, 1 à l'espace jeune et 1 à la salle du Ponceau pour 280,80 € TTC chacun.

Les piles et la batterie seront mandatées sur le budget fonctionnement.

Catherine LE JALLÉ, référente de la commission communication, présente la proposition suivante qui sera mandaté au budget fonctionnement :

- Un bon carburant de 300 € à Antonin CHEVILLARD, pour le remercier des photos et vidéos qu'il a effectué pour le site internet de la commune qui se finalise.

Madame la Maire explique au Conseil Municipal, que les devis qui sont à valider par le Conseil Municipal sont des dépenses imputées au budget d'investissement. Pour les dépenses de fonctionnement seuls les versements effectués à des particuliers, associations, signature de contrat ou convention.....sont soumis à délibération du conseil.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide de valider les devis suivants :

- Peinture terrain de tennis et basket pour 439,20 € TTC, réalisé par la CCVHA, validé à l'unanimité des membres présents.
- Peinture 7 places arrêt minute, fléchage directionnel et zébras pour 437,20 € TTC, réalisés par la CCVHA, validé à 13 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS (M. FRÉMY et Mme RUAULT).
- 3 Panneaux zone scolaire et 2 panneaux attention enfants pour 549,12 € TTC, NADIA SIGNALISATION, validé à l'unanimité des membres présents.
- Filet de tennis et panneau de basket pour un montant de 499,50 € TTC, validé à l'unanimité des membres présents.
- Cloison extensible salle de l'Étang pour 2 054,88 € TTC, chez LES ATELIERS MICHEL, validé à l'unanimité des membres présents. Il faudra vérifier auprès du SDIS que la cloison est bien homologuée contre le feu pour le dossier sécurité.
- Pose de deux tableaux d'alarme type 4, 1 à l'espace jeune et 1 à la salle du Ponceau pour 280,80 € TTC chacun, validé à l'unanimité des membres présents.
- Un bon carburant de 300 € à Antonin CHEVILLARD, pour le remercier des photos et vidéos qu'il a effectué pour le site internet de la commune qui se finalise, validé à 13 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS (M. FRÉMY et Mme RUAULT).

5) 2022-07-04 CONVENTION ASSOCIATION SANITAIRE APICOLE DEPARTEMENTALE DU MAINE ET LOIRE

Jean-Marc COTTIER informe le Conseil Municipal, que la commune peut signer une convention avec l'association Sanitaire Apicole Départementale du Maine et Loire pour la destruction de nids de frelons asiatiques.

L'association ne facture pas ses prestations et sollicite seulement un don de 50 € en couverture de ses charges.

La commune peut décider de prendre à sa charge une partie de la dépense en cas de destruction de nids chez les particuliers.

La convention peut être conclue pour une durée d'un an et est reconduite tacitement.

Actuellement, la commune reverse à chaque administré, 50 € sur présentation d'une facture acquittée, mentionnant la destruction d'un nid de frelons par un professionnel.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la signature d'une convention entre la commune et l'association A.S.A.D. 49 pour la destruction des nids de frelons asiatique sur le territoire de THORIGNÉ D'ANJOU.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de :

- De signer la convention avec l'association A.S.A.D. 49.
- De fixer à 50% la prise en charge de la commune pour la destruction d'un nid de frelons asiatique, chez un particulier, mais toutefois le montant ne devra pas dépasser les 25 € par nid. La différence sera à la charge du particulier.
- Charge Madame la Maire de signer la convention et tous documents s'y afférents.

6) 2022-07-05 COMMISSIONS CCVHA

Madame la Maire présente les différentes commissions intercommunales mise en place à la CCVHA. Il faut désigner un certains nombres de personnes qui seront les représentants de la commune au sein des commissions.

Après exposé, le Conseil Municipal à 13 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (M. FRÉMY et Mme RUAULT) désigne les représentants suivants :

- Commission Finances :
 - Finances : **Laurence POIRIER**
 - CLETC : titulaire **Christelle LAHAYE** – Suppléant **Antoine MICHEL**
(déjà nommés lors du CM du 10 juin 2022)
- Commission Ressources internes :
 - Ressources internes : **Christelle LAHAYE**
 - Mutualisation : **Christelle LAHAYE**
- Commission Territoire RSO : **Christelle LAHAYE**
- Commission développement économique :
 - Développement économique : **Jean-Marc COTTIER**
 - Tourisme : **Catherine LE JALLÉ**
 - Agriculture : **Anthony MÉZIÈRE**
- Commission Solidarité : **Corinne LUBERT**
- Commission Environnement : **Jean-Marc COTTIER**
- Commission Enfance Jeunesse : **Antoine MICHEL**
- Commission patrimoine bâti : **Yannick CHEMINEAU**
- Commission Culture et communication, digitalisation : **Catherine LE JALLÉ**
- Commission PLUi, PLH : **Jean-Marc COTTIER**
(déjà nommé lors du CM du 10 juin 2022)

7) 2022-07-06 COTISATION VILLAGES DE CHARMES

Catherine LE JALLÉ rappelle au Conseil Municipal que la commune de Thorigné d'Anjou est titulaire du label Villages de Charme et est membre de l'association des Villages de Charmes.

Lors du Conseil d'Administration en date du 8 avril 2022, il a été décidé de procéder à l'appel des cotisations 2021/2022 auprès des communes membres pour un forfait de 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents le montant de la cotisation pour un montant de 300 €.

8) QUESTIONS DIVERSES

Commission Enfance-Jeunesse: la commission des temps périscolaire s'est réunie, l'équipe d'animation réorganise les 2 accueils périscolaire. Des devis sont demandés pour l'achat d'une banquette, fauteuil pour faire un coin lecture aux enfants. Les devis seront à valider au prochain conseil municipal.

Le conseil des jeunes a fait un point sur l'année écoulée, le projet de la mise en sécurité de l'école et du stade leur a été présenté. Le prochain conseil des jeunes se réunira en début d'année scolaire, pour aller voir les zones potentielles pour un City Park.

L'argent de poche a démarré, les jeunes seront répartis sur les espaces verts et l'école.

Commission Action sociale : le repas des aînés aura lieu le 19 novembre. Isabelle DELAUNAY a intégré la commission comme nouveau membre. La commission prend en charge les personnes fragiles avec le plan canicule.

Commission communication : le site internet est en cours d'élaboration, il sera mis en ligne début septembre.

Commission bâtiments : 4 défibrillateurs vont être posés sur la commune. Des devis sont demandés pour changer le rideau de la scène de la salle de l'étang. La toiture et la façade de la salle de l'étang vont être nettoyées. Les toitures du Préau Guiheux et du Lavoir vont être réparées.

Pique-nique école : Suite à un souci de communication de l'ensemble des acteurs de l'école sur la date du dernier jour, la salle de l'étang avait été réservée. Pour pallier à cette problématique, il a été décidé d'organiser un pique-nique autour de l'étang pour les enfants, encadré par l'ensemble du personnel communal. Cette nouveauté a été appréciée de tous, enfants et parents et sera certainement renouvelée. Information communiquée sur INTRAMUROS le matin même.

Carole RUAULT, fait remarquer qu'il y a eu une mauvaise communication sur ce pique-nique.

Dates à retenir :

- Séminaire de rentrée CCVHA le samedi 24 septembre.
- 22 septembre, présentation de la CCVHA au conseil municipal à 19h, suivi du Conseil Municipal à 20h30.
- Commission finances en septembre, date à définir.

Monsieur FRÉMY, demande à nouveau le calendrier des dates du conseil municipal.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL A 20H55

La secrétaire de séance,

Virginie RONDEAU.



La Maire,

Christelle LAHAYE.

